

Panorama
des **epl** en Europe

Unies dans la diversité

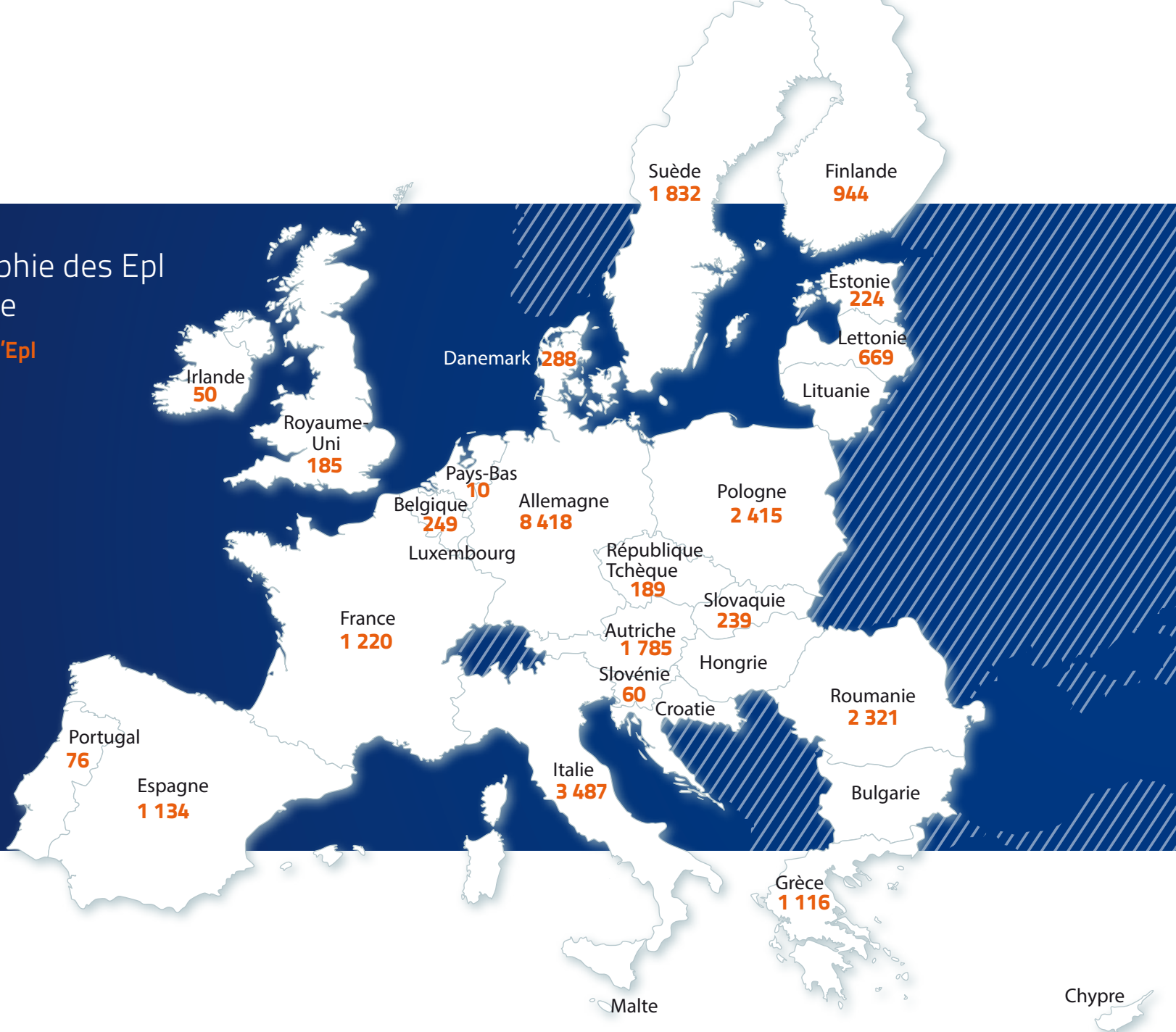


Collection
Observatoire



Cartographie des Epl en Europe

 Nombre d'Epl



édito

« Unie dans la diversité », la devise de l'Union européenne convient également aux 25 000 Entreprises publiques locales (Epl) en Europe. Leur capacité de répondre aux besoins spécifiques des territoires, de créer des liens de proximité et de fournir des services d'intérêt général sous la maîtrise des collectivités locales constituent les principaux atouts des Epl en Europe. Celles-ci exercent plus de quarante métiers, reflètent des besoins locaux, traditions et pratiques nationales. Des activités au cœur de la vie des citoyens et des entreprises comme l'eau, le logement, l'énergie, les transports...

Unies dans leur diversité, les Epl partagent un autre trait commun : celui de marier les valeurs du public aux atouts du secteur privé. Cette « performance solidaire » fait en effet partie de leur ADN. Elles en font la preuve au quotidien comme l'atteste le label européen CEEP-CSR qui valorise les initiatives prises en matière de responsabilité sociale

et environnementale par les entreprises gestionnaires de services d'intérêt général. C'est ainsi qu'en période de crise, nos entreprises demeurent des vecteurs de modernisation de l'action publique locale. Elles défrichent, réinventent des manières de faire, de penser et innovent au service de la qualité des services publics dont nous connaissons bien l'importance en matière de cohésion sociale et territoriale.

Les Epl ne partagent pas seulement la devise de l'Union européenne, elles s'inscrivent aussi pleinement dans sa stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cet ouvrage réalisé par la Fédération des Epl françaises et le CEEP, le porte-voix des Epl au plan européen, avec le soutien des fédérations nationales est une invitation à découvrir ces entreprises pas comme les autres.

© Gregory Weir



Jean-Léonce DUPONT
Président d'honneur de la Fédération,
Président de la commission Europe
de la Fédération des Epl



Hans Joachim RECK
Président du Centre européen
des employeurs et entreprises
fournissant des services publics



Les Entreprises publiques locales en Europe

Les Entreprises publiques locales (Epl) forment un secteur économique à part entière en Europe, mais souvent mal connu ou mal compris. Cela tient tant à la diversité de leurs secteurs d'activités et de leurs structures, qu'à la variété des contextes nationaux. Cette dualité ne doit pas masquer la dynamique commune à travers l'Union européenne de ces acteurs économiques locaux de premier plan. En 1999, Dexia et la Fédération nationale des Epl prenaient l'initiative d'une étude sur ce qui semblait à l'époque être un phénomène propre à la France. Mais la croissance des Entreprises publiques locales s'est finalement révélée être une caractéristique commune à la plupart des Etats membres, ce qui a conduit leurs représentants nationaux et européens à prolonger l'analyse. Actualisés une première fois en 2004 puis à nouveau en 2014, les chiffres traduisent le rôle toujours plus important des Epl dans les territoires et confirment les tendances précédemment observées en matière de modernisation de leur activité, d'engagement social et environnemental, et de leur mode de management.

Le terme Entreprise publique locale porte parfois lui-même à confusion. Rappelons ce à quoi il fait référence : une entreprise à forme sociétaire, exerçant une mission d'intérêt général, et dont au moins 50 % du capital est détenu par une ou plusieurs collectivités locales, voire moins de 50 % si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise. Ces entreprises peuvent prendre des formes diverses : 100 % publique, société d'économie mixte, société anonyme, société coopérative, association sans but lucratif etc. Elles

relèvent parfois de lois spécifiques, souvent des règles régissant les collectivités locales et aussi quasi-systématiquement du régime du droit des sociétés. On compte aujourd'hui plus de 25 000 Epl en Europe, représentant 1,6 million d'emplois et un chiffre d'affaires de 282 milliards d'euros. La plupart s'inscrivent dans le champ traditionnel des compétences des collectivités locales. Elles sont ainsi présentes dans huit grands secteurs d'activité de l'action publique locale : développement économique, tourisme, développement urbain et infrastructures publiques, réseaux de production et de distribution de l'eau et de l'énergie, environnement, transports, télécommunications, autres services. Au total, une quarantaine de métiers en perpétuelle évolution.

Une tradition plus ou moins ancienne selon les pays

L'apparition des Epl remonte pour certains Etats membres à la fin du XIX^e siècle. C'est le cas des pays du nord de l'Europe, telle la Finlande ou la Suède où les premières *kommunala bolag* ont été créées dans les années 1870, ou encore la Belgique avec les intercommunales en 1897 avant de trouver un premier fondement légal en 1922. C'est également le cas de l'Allemagne avec les *Stadtwerke* puis un peu plus tard de la France où les *sociétés d'économie mixte* locales ont été consacrées en 1926, après que certaines d'entre elles aient vu le jour dès 1912. Dans ces pays, l'après-guerre a vu le phénomène se développer et se préciser au fur et à mesure de la mise en place d'un contexte législatif dédié. Dans les pays du sud de l'Union et dans le

monde anglosaxon, la démarche est plus récente puisque c'est à partir des années 1980 que l'existence des Epl est prise en compte par le législateur. C'est notamment le cas en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce où le nombre d'entreprises a alors rapidement progressé. Au Royaume-Uni et en Irlande en revanche, la tradition libérale explique un nombre de *local authorities companies* encore assez limité.

Des valeurs partagées

Les Epl, de par la diversité de leurs champs d'activité et les spécificités de leurs missions d'intérêt général, forment des modèles de gestion nécessaires à l'économie et à la société européenne. Les missions particulières assignées par les collectivités locales dont elles dépendent, et dont l'objectif final vise au développement de son territoire, les distinguent des entreprises privées traditionnelles. Les responsables locaux peuvent ainsi faire appel aux Epl afin de promouvoir la vie culturelle et touristique locale, mettre en place la transition énergétique de leur territoire, ou encore opérer le réseau de transports urbain local. Ces missions et leurs objectifs doivent être clairement définis avec la collectivité, de manière transparente, et permettre la fourniture de services performants et de qualité. Car à travers l'Europe, les Epl ont en commun de rechercher une performance tant économique, environnementale que sociale, au service de leur territoire. Performance et solidarité, tel est leur credo commun.

L'attribution du label *CEEP-CSR*, récompensant les bonnes pratiques des fournisseurs de services publics

à travers l'Europe en matière de RSE, à un nombre grandissant d'Epl témoigne de l'importance de ces valeurs et leur mise en pratique dans le management de ces entreprises.

Une dynamique commune de développement

En dépit des rythmes de chacun des Etats membres, le recours aux Epl par les collectivités est de plus en plus fréquent, recours qui s'explique à la fois par un contexte favorable et par des motivations liées au mode de fonctionnement de ces entités.

Les processus de décentralisation ont grandement contribué à cette dynamique. Les responsabilités croissantes des collectivités locales les ont conduites à recourir à ces entreprises conçues comme des instruments au service de l'action publique locale. Parfois même, comme en France, elles ont été les principaux artisans de cette décentralisation. Les Epl ont également séduit les collectivités locales par leurs modes de fonctionnement. La première composante de leur valeur ajoutée réside dans une gestion plus souple et plus efficace. Le recours aux règles de droit privé ou aux partenaires privés leur permet de marier les atouts de l'entreprise et les valeurs du public, tout en devenant plus compétitives. Les Epl répondent également à une quête de rationalisation financière et stratégique des collectivités qui les conduit, tout en externalisant les missions et les moyens, à conserver un contrôle direct sur le service presté. Ces entreprises, qui sont souvent l'expression d'un partenariat entre plusieurs collectivités locales, permettent par ailleurs

de réaliser des économies d'échelle et d'agréger des fonds publics permettant de financer les infrastructures importantes. Enfin, la coopération avec des partenaires privés, en plus d'augmenter le potentiel d'investissement, favorise l'acquisition de compétences techniques afin de répondre à l'évolution des besoins des citoyens et des acteurs économiques. Dans cette dynamique de développement, la mise en place de partenariats avec des acteurs privés est un axe majeur. Cette ouverture du capital - très réglementée et ne remettant pas en cause le contrôle de la collectivité locale - est fréquente dans les secteurs économiques les plus concurrentiels.

La remunicipalisation est un autre axe majeur de développement. Alors que dans certaines régions ou villes la fourniture de services avait été externalisée, les décideurs locaux, souvent dans le cadre de l'ouverture des marchés, choisissent de se tourner à nouveau vers l'option Epl.

En première ligne pour la reprise

Ces dernières années, les Epl ont opéré dans un contexte de crise économique et sociale aiguë.

Elles se sont révélées être non seulement des stabilisateurs de l'économie européenne mais aussi des moteurs pour leurs territoires. Elles ont continué à s'inscrire dans des stratégies de long terme, et leurs obligations en matière de minimalisation des risques leur ont épargné les chocs que nombre d'autres entreprises traditionnelles, davantage tournées vers des objectifs à court terme, ont eu

à endurer. Les Epl ont également maintenu leurs investissements locaux au bénéfice des PME et de l'emploi. Après des décennies de méconnaissance, ces dernières années ont mis à jour l'importance du rôle des Epl. L'association de la performance économique et d'objectifs d'intérêt général, sous le contrôle de la collectivité, en font des outils toujours plus adaptés aux enjeux des territoires.

Pour démultiplier leur force d'action, les Epl ont besoin d'un cadre réglementaire favorable, tant à l'échelle européenne que dans les Etats membres. Des contraintes et incertitudes, avec notamment le développement des règles en matière d'aides d'Etat, mettent les Epl (et ainsi les collectivités locales) en danger. À l'inverse, la modernisation des Directives européennes sur l'attribution des contrats de concessions et des marchés publics a établi une définition européenne de la coopération public-public et du in house dans le droit communautaire, ce qui permet de sécuriser ces deux instruments importants des collectivités locales.

Cette première mise à jour du panorama européen des Epl, tout comme la promotion des échanges au sein de leurs fédérations nationales et du CEEP, ont pour objectif de poursuivre le développement du mouvement Epl qui séduit par la richesse de sa contribution et de ses valeurs. Ces données collectées viendront appuyer leurs demandes et propositions auprès des décideurs locaux, nationaux et européens et marquent le début d'un travail plus profond : faire découvrir l'Europe des Epl !

Allemagne

Le domaine des infrastructures électriques et gazières suscite de nombreux débats entre citoyens et représentants politiques afin de déterminer le meilleur moyen de fournir des services d'intérêt général. Depuis plusieurs années, les projets de « remunicipalisation » ont démontré la valeur ajoutée significative des Entreprises publiques locales. Plus de 20 000 concessions d'infrastructures électriques et gazières prendront fin en 2015/2016. De nombreuses Epl bien établies ou récemment créées auront l'opportunité de participer au processus d'appel d'offres. Les municipalités devraient profiter de cette occasion pour débattre de la gestion des enjeux liés au climat dans leurs équipements publics.

Cependant, la transition énergétique allemande, « Energiewende », est un défi important pour les Epl actives dans la production d'énergie en termes de montant d'investissements. Au niveau national, les ajustements législatifs nécessaires au cadre politique n'ont pas été suffisamment pris en compte, ce qui a conduit à une distorsion du marché de l'énergie, avec pour conséquence une pression financière importante sur les entreprises de l'énergie, les consommateurs et l'économie en général. Cela a, paradoxalement, entraîné une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et marqué l'essor des énergies renouvelables. L'Allemagne fait actuellement face à un

défi important concernant son mix énergétique : les centrales au charbon produisent une part importante de l'électricité, alors que les investissements nécessaires au stockage des énergies renouvelables manquent. Les principaux besoins identifiés restent donc l'investissement dans des équipements flexibles permettant de fournir une quantité d'énergie suffisante à tout moment.

Comme dans le privé, les principales tendances dans le secteur du logement public résultent de la réglementation excessive et des changements démographiques. Les besoins futurs d'une population allemande vieillissante ne sont pas comblés. L'augmentation des prix de l'énergie, parallèlement à ceux du logement, a placé l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables au cœur des débats pour les entreprises du logement. De plus, les demandes accrues pour les nouvelles constructions et les réglementations de rénovation – touchant l'efficacité énergétique mais aussi presque tous les domaines de la construction (les égouts, l'approvisionnement en eau potable, la protection anti-incendie) – ont provoqué une situation où seuls les logements à prix élevés peuvent être attribués. Par conséquent, dans certaines zones urbaines, la demande de logements abordables dépasse l'offre, avec comme corollaire une flambée des prix du logement.

Autre tendance, la demande de transports publics dans les grandes villes et les zones métropolitaines allemandes ne cesse d'augmenter. Un réaménagement et une modernisation des infrastructures existantes sont nécessaires, et par conséquent un financement important de la part des autorités gouvernementales. Le changement démographique et la baisse du nombre d'élèves dans les zones rurales conduisent à une baisse du nombre d'usagers. Le défi futur pour les entreprises de transports publics sera d'assurer un financement durable des services de transports locaux afin de fournir un large choix en matière de mobilité.

Enfin, les défis liés à la couverture numérique ne peuvent pas être résolus sans l'engagement des équipements publics locaux. Les Epl allemandes y sont donc très impliquées, en particulier dans les zones rurales.

Ces défis exigeants et les changements démographiques font pression sur les coûts et la concurrence pour les Epl comme pour les employeurs du secteur public. Les dernières négociations collectives pour le secteur public ont abouti à la modernisation de sa convention collective accompagnée d'un nouveau système de rémunération en fonction de la performance.

> Carte d'identité



82 millions
d'habitants

Organisation administrative

295 arrondissements (*Kreise*)

11 194 municipalités (*Gemeinden*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **8 418**
et 4 939 organismes assimilés

> Chiffre d'affaires : **251** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **1 054 417**

Epl à capital 100 % public : **86 %**

Epl à capital mixte : **14 %**

Principaux secteurs d'activité :

énergie, eau potable, assainissement,
logement



Autriche

Les Epl autrichiennes sont une composante reconnue de l'action publique locale, en particulier par les citoyens. Leur devise est d'être des opérateurs de services publics locaux à la fois efficaces et capables de garantir des services durables, tout en assumant leurs engagements vis-à-vis des collectivités locales.

Les Epl poursuivent une approche « multi-activité » en offrant une grande variété de services publics locaux dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des télécommunications et des transports publics.

Elles font appel à de nombreuses sources d'alimentation diversifiées pour la cogénération de l'énergie et de la chaleur nécessaires au chauffage et au refroidissement urbains. Tout en étant opérateurs des collectivités locales, elles gèrent les infrastructures d'électricité, d'eau et de gaz, et préféreraient investir localement plutôt que de poursuivre des objectifs commerciaux à grande échelle.

Le secteur de l'énergie est largement impacté par la législation européenne (libéralisation des marchés, promotion des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique ainsi qu'engagement pour une économie à faible émission de carbone). Les Epl se voient confrontées à des contraintes administratives croissantes, ainsi qu'à la concurrence des grands opérateurs d'énergie.

En revanche, l'*Energiewende*, à savoir la transition énergétique vers un système plus décentralisé basé sur les énergies renouvelables, représente pour les Epl l'opportunité de démontrer leur capacité à innover. En cherchant à être autosuffisantes, les collectivités locales et régionales mettent en place des instruments impliquant les citoyens pour financer les projets d'énergies renouvelables. L'Epl *Wien Energie GmbH* est ainsi devenue exemplaire en Autriche et en Europe grâce à ses centrales solaires citoyennes. L'intégration des énergies renouvelables, et notamment sa stabilité, pose problème en cas de variation des conditions météorologiques. Des investissements lourds seront nécessaires pour rendre les réseaux plus intelligents. Le développement des énergies renouvelables se heurte par ailleurs à leur tarif insuffisamment attractif sur le marché par rapport à l'énergie issue du charbon.

Concernant le logement, il est de plus en plus difficile de répondre aux demandes de logements abordables avec le seul parc privé. L'offre en logement social est insuffisante. Bien que déjà financièrement contraintes, les collectivités locales doivent verser des allocations pour éviter que la population peu aisée ne se tourne vers des logements de qualité inférieure. L'augmentation des loyers et de l'énergie provoque la paupérisation et l'exclusion de certains groupes sociaux. Les restrictions budgétaires des collectivités locales,

en particulier sur les allocations de logement, constituent une source de forte préoccupation.

A Vienne comme dans les autres villes autrichiennes, la tendance est de privilégier les transports publics aux transports motorisés. La ville de Vienne a pris des mesures pour promouvoir l'intermodalité en créant un nouveau mode de gestion des parkings dans les zones tendues, et en proposant un billet unique journalier. En ville, la part des transports publics atteint 40 %. Les principaux enjeux des transports publics consistent en l'amélioration de la qualité des services, le transport d'un plus grand nombre de passagers ainsi que l'innovation permettant de répondre aux besoins du transport multimodal.

En tant qu'employeurs, les Epl jouent un rôle important de lutte contre le chômage des jeunes. Elles prennent également des initiatives en faveur des personnes handicapées, à l'instar de l'autorité de transports publics de Vienne qui assure « l'accès sans obstacle » et a lancé une campagne contre la discrimination et l'exclusion sociale.

> Carte d'identité

8,5 millions d'habitants



Organisation administrative

2 359 communes (*Gemeinden*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 785**

Principaux secteurs d'activité :
énergie, transports, logement



Photos : © Wiener Stadtwerke Holding



Espagne

En Espagne, la tendance est à une restructuration du secteur public en général, et des Entreprises publiques locales en particulier, ce qui devrait favoriser une échelle plus appropriée pour mieux satisfaire les besoins actuels et à venir. Ce processus se traduira par l'intégration, la suppression et la concentration de services. Les mesures prises dans ce sens au niveau de la législation nationale sont annonciatrices des changements à venir.

Une redéfinition des compétences est attendue à tous les niveaux, permettant d'éviter redondances et chevauchements. Elle conduira très probablement à une réduction du nombre d'Epl, ne conservant que les organismes efficaces et pérennes en mesure de mieux s'adapter aux besoins. Il est également prévu que ces entreprises améliorent la prestation des services publics dont bénéficient les citoyens, ce qui ne peut que renforcer la légitimité d'une telle réforme.

Il est attendu de cette mesure l'émergence d'un modèle plus transparent dans lequel les processus de prise de décisions internes seront clairement identifiés, ce qui permettra de mieux évaluer leur gestion. La gouvernance des Epl sera indépendante. Parallèlement, les contrôles et la participation citoyenne augmenteront, favorisant ainsi la primauté des personnes sur les logiques d'organisation. Le secteur public local deviendra alors plus crédible et transparent.

On assistera vraisemblablement au cours des prochaines années à un essor des partenariats public-privé institutionnalisés (SemOp). Une tendance à la privatisation de certains services s'annonce également. A cette fin, les mesures législatives et administratives relatives aux Epl permettront de gagner en simplicité et en efficacité. Le rôle de l'Etat est crucial dans le développement des réglementations en particulier sur la gouvernance des structures.

Les Epl poursuivront l'amélioration de l'utilisation intensive des nouvelles technologies, dans le cadre des Smart Cities, comme outils nécessaires au développement de leurs politiques stratégiques : indicateurs de suivi, administration et gouvernance en ligne, accessibilité des données publiques, efficacité énergétique, etc.

Dans ce contexte, une plus grande importance sera accordée au travail en réseau des autorités publiques locales, de façon à contribuer au bon transfert des connaissances et des expériences, positives ou négatives, en matière de gestion des projets. En termes d'organisation territoriale, la tendance est à la création d'initiatives supraterritoriales pour davantage mutualiser les ressources entre les administrations, ainsi qu'entre les collectivités, spécialement les petites municipalités.

> Carte d'identité



46 millions
d'habitants

Organisation administrative

17 régions autonomes
(*comunidades autonomas*)

50 provinces (*provincias*)

8 119 municipalités (*municipios*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 134**

> Chiffre d'affaires : **30** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **75 321**

Epl à capital 100 % public : **84,8 %**

Epl à capital mixte : **15,2 %**

Principaux secteurs d'activité :
construction, eau potable, logement, énergie



France

Depuis plus de 100 ans, les Sociétés d'économie mixte (Sem), qui associent capitaux publics et privés, apportent des réponses opérationnelles aux collectivités locales dans une quarantaine de métiers du développement local. Les Sociétés publiques locales d'aménagement (Spl), en 2006, puis les Sociétés publiques locales (Spl) en 2010, dans les deux cas détenues à 100 % par les seules collectivités locales, complètent la gamme Epl. Elles ont été rejointes en juillet 2014 par une nouvelle forme d'Epl : la Sem à opération unique (SemOp). Ce nouveau type d'Epl, conforté par le droit communautaire et présent dans d'autres pays de l'Union, permet à la collectivité de choisir au cours d'un seul appel d'offres l'actionnaire de la future Sem. Cette forme pérenne de partenariat, qui a fait l'objet d'une proposition de loi adoptée à l'unanimité, concilie maîtrise publique des collectivités et expertise des opérateurs privés.

La gamme des Epl permet aux élus de déterminer le mode d'intervention le plus pertinent au regard du contexte, des enjeux et des besoins locaux. A cette dynamique s'ajoute la création de nombreuses filiales par les Sem, soucieuses de diversifier leurs activités et de partager risques et investissements avec des partenaires privés.

Une autre évolution importante pour les Epl a pour origine le développement de l'intercom-

munalité en France. Une première vague de concentration des collectivités locales entamée il y a dix ans a conduit à une rationalisation des opérateurs des collectivités, y compris les Epl. Le paysage comme la structure du capital des Epl ont évolué. Elles sont, pour certaines, devenues des vecteurs de mutualisation et de coopération entre collectivités. L'actuelle réforme territoriale, qui prévoit notamment la création des métropoles, devrait amplifier ces phénomènes. Les Epl devront s'adapter à une nouvelle donne territoriale en proposant des réponses pertinentes, parmi lesquelles la création de « groupes villes », des structures de coordination pour optimiser le pilotage, la gestion et l'action des Epl à l'échelle d'un territoire.

La crise économique et sociale a, par ailleurs, mis en exergue la fonction prépondérante des services publics locaux ainsi que le rôle d'entraînement des collectivités sur les économies locales, en grande partie via leurs Epl. Ces dernières ont souffert comme le reste du tissu économique. Elles ont dû s'adapter et réinventer leurs modes opératoires, notamment en associant au sein d'un même « groupe Epl » les différentes composantes de la gamme Epl. Force est de constater que les Epl ont aujourd'hui le vent en poupe.

Nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, emplois, créations... tous les indicateurs sont à la hausse.

Les Epl diversifient leurs activités, créent de plus en plus de filiales et mutualisent leur capacité d'action. Entre 2010 et 2014, les naissances d'Epl ont doublé avec plus de 60 créations par an. Si les Sem continuent de séduire grâce à leur polyvalence, l'effet Spl est indéniable, spécialement dans les secteurs du tourisme, du développement économique et de l'environnement. Un tiers d'entre elles est porté par des structures intercommunales et de coopération, ce qui confirme le positionnement des Sem et des Spl en tant qu'instruments de modernisation de l'action publique locale et de renforcement du partenariat public-public entre collectivités. La SemOp devrait suivre, au cours des prochaines années, le même chemin, notamment dans les domaines liés aux infrastructures.

Les Epl conservent leur position dominante dans le secteur de l'aménagement public, avec 325 aménageurs, et leur rôle central dans le secteur du logement, avec 203 opérateurs et un patrimoine de 534 000 logements. Les secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs enregistrent un véritable essor, surtout parmi les Epl récemment créées. En parallèle, les Epl prennent une part plus importante dans certains secteurs comme les énergies renouvelables, les TIC, l'économie circulaire, l'eau et participent à l'émergence des villes intelligentes.

> Carte d'identité



66,3 millions
d'habitants

Organisation administrative

13 régions

101 départements

36 681 communes

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 220**

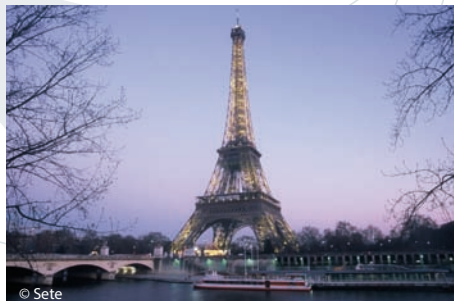
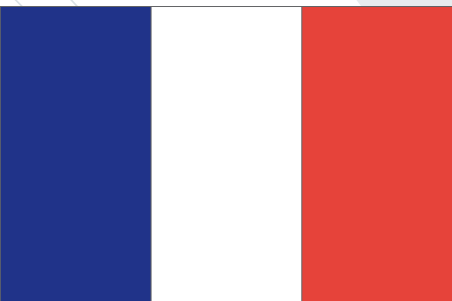
> Chiffre d'affaires : **12,15** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **73 500**

.....
Epl à capital 100 % public : **19 %**

Epl à capital mixte : **81 %**
.....

Principaux secteurs d'activité :
aménagement, tourisme, culture, loisirs,
immobilier, environnement, transports



Italie

Les Entreprises publiques locales italiennes se répartissent en trois catégories :

- Les entreprises in-house, dont les collectivités locales sont actionnaires à 100 % et qui se voient confier la prestation de services, conformément aux règles européennes ;
- Les entreprises à capital mixte, qui correspondent en droit européen au partenariat public-privé institutionnalisé (SemOp), et qui font l'objet d'une mise en concurrence unique pour l'attribution du marché comme pour le choix du partenaire privé ;
- Les entreprises privées, cotées en Bourse, à l'origine complètement publiques avant une vague de privatisation au cours des quinze dernières années.

Le nombre d'Epl en Italie est actuellement stable en raison de la situation économique nationale et de l'instabilité politique. Les entreprises évoquées ici jouent un rôle de rationalisation du paysage économique local, à travers des fusions ou acquisitions de petites entreprises. Cette évolution devrait se confirmer avec la nouvelle loi italienne sur la stabilité en 2015.

Le secteur des déchets est en cours de développement et de modernisation. La tendance actuelle correspond à des fusions en vue de créer des groupes plus importants et efficaces, dont la gestion par les municipalités peut être ainsi confortée. Parallèlement, le système de financement (y compris la tarification pour les citoyens) est en cours de discussion, concernant notamment le niveau de taxation et la tarification nationale.

La situation du logement social est plus difficile. Les fonds alloués à ce secteur sont devenus ces dernières années de plus en plus faibles et non planifiés, en raison des difficultés budgétaires italiennes. La crise économique a cependant augmenté la demande de logement social. On dénombre ainsi 650 000 demandes en attente auprès des municipalités, alors que la production annuelle depuis 2000 stagne à 6 000. Dans ce contexte, on compte au nombre des principaux défis la révision du plan de ventes permettant de débloquer des ressources financières conséquentes en vue de la construction de nouveaux logements. Les modèles de financement (renforcement de l'accès au crédit des banques publiques, introduction de systèmes

de garanties publiques, renouvellement de l'évaluation des risques associés aux investissements...) devraient également être renouvelés. Le logement social travaille par ailleurs à une modernisation complète de son parc, notamment au travers de l'efficacité énergétique et de la résistance aux séismes.

Le secteur du gaz est également en cours d'évolution en raison d'une loi de 2000 interdisant aux entreprises de distribution d'être organisées sur un modèle in-house. Une loi plus récente prévoit par ailleurs une gestion de ce service par des groupements de municipalités, et non plus par des municipalités isolées. Les entreprises de distribution de gaz en Italie sont donc amenées à intégrer des partenaires privés, ou vouées à devenir totalement privées.

> Carte d'identité



59,7 millions
d'habitants

● Rome

Organisation administrative

20 régions (dont 5 régions autonomes)

103 provinces

8 056 communes

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **3 487**

Epl à capital 100 % public : **54,5 %**

Epl à capital mixte : **45,5 %**

Principaux secteurs d'activité :

transports, déchets, logement social, énergie



Suède

Au total, les municipalités et les conseils de comtés en Suède détiennent plus de 1 800 Epl. La grande majorité, environ 1 700 entreprises, est détenue par les municipalités et emploie près de 47 000 personnes. 70 à 75 % travaillent dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, des services aux entreprises et dans le secteur de la gestion foncière (principalement résidentielle). Ces secteurs sont les plus importants, tant du point de vue du nombre d'employés que du chiffre d'affaires. Quant aux quelques 120 entreprises, détenues par les conseils de communautés locaux, elles emploient au total 20 000 personnes, majoritairement dans le secteur de la santé, bien que le secteur des transports urbains et régionaux y réalise le plus gros chiffre d'affaires.

La crise économique n'a pas sévi de manière aussi importante en Suède que dans d'autres pays européens. Cependant, celle-ci a enregistré ces derniers temps des résultats économiques moins favorables. Pour les Epl, le rendement des capitaux propres est passé de 10,3 % en 2009 à 5,3 % deux ans plus tard. Pour les Epl des conseils de comtés, les chiffres sont encore plus bas : 7,4 % en 2009 contre 2 % en 2011.

Les Epl ont par le passé souvent fait l'objet de critiques de la part des citoyens, des entrepreneurs privés, des hommes politiques comme des médias. Ce sentiment a évolué ces dernières années. La convention du parti modéré a par exemple abandonné sa position de principe contre les Epl en octobre 2011. Désormais, pour le parti modéré, les Epl du secteur de l'énergie, de l'eau et des déchets, du secteur portuaire et du secteur du logement sont reconnues comme contributrices à l'amélioration du cadre de vie. Néanmoins, la Confédération des entreprises suédoises se préoccupe du fait que les Epl puissent rivaliser avec les entreprises privées, et par conséquent fausser à leurs yeux la concurrence.

A l'avenir, un enjeu de taille sera de parvenir à recruter en nombre du personnel compétent. La plupart des secteurs où les Epl sont en activité sont confrontés à des défis démographiques conséquents, un grand nombre de salariés étant proche de la retraite. Dans le secteur des soins de santé, on peut s'attendre à une demande croissante du fait du vieillissement de la population. Le nombre de personnes âgées de 80 ans devrait augmenter de près de 550 000 en

2020 à plus de 810 000 en 2030. Une demande accrue concernant ces services est donc à attendre, afin de suivre le rythme de la consommation privée prévu à la hausse.

De nombreuses Epl sont actives dans les secteurs directement impliqués dans l'environnement et les réseaux, comme l'énergie, l'eau, les déchets et les transports. Une des difficultés réside dans le fait que le cadre juridique légal suédois est plus restrictif à l'égard des Epl productrices d'énergie que pour leurs homologues des autres pays. Cette tendance se ressent en particulier sur les possibilités de coopération, notamment entre plusieurs municipalités.

> Carte d'identité



9,4 millions
d'habitants

Organisation administrative

20 comtés (*landstig/regioner*)

290 communes (*kommuner*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 832**

> Chiffre d'affaires : **24** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **67 652**

Epl à capital 100 % public : **78 %**

Epl à capital mixte : **22 %**

Principaux secteurs d'activité :
immobilier, énergie, eau, transport



© Julia Hagen/FedEpl



© Stockholm Vatten





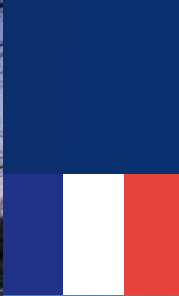
© Stadtwerke



© Wiener Stadtwerke Holding



© Sete







Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr  @FedEpl  Fed Epl